

CCPQ

Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Tél. : 02 690 85 28

Fax : 02 690 85 78

Email : ccpq@profor.be

www.enseignement.be

3. CONSTRUCTION

3.3. PARACHEVEMENT DU BATIMENT

PEINTRE

PROFIL DE FORMATION (CQ6 P)

PQ ayant généré le PF : Peintre

Accord du Conseil Général

18 juin 2009

Parution au Moniteur Belge

4 mars 2011

LE METIER

1. Le présent profil de peintre limite ses activités à l'exécution de travaux au sein du secteur du bâtiment (à distinguer des travaux de peinture dans la construction navale, de carrosserie dans l'industrie automobile et dans la construction industrielle). Le champ de ses activités dans le domaine du bâtiment est davantage orienté dans la décoration : il/elle travaille comme peintre décorateur (bien que cette appellation n'ait pas été retenue dans le catalogue des appellations d'options de l'enseignement secondaire).

Cependant les travaux de peinture artistique (décors de théâtre, travaux de peinture publicitaire) et la mise en couleur de meubles et de biens mobiliers (jouet, articles ménagers) ne relèvent pas du profil examiné. Il s'agit toutefois de tâches qui peuvent être prises en charge par le/la peintre.

Ce profil ainsi limité ne comporte cependant pas que des travaux de peinture. Les travaux de tapissage, les travaux de la pose de revêtement de sol et murs ainsi que les tentures font également partie des travaux du/de la peintre. En d'autres termes, la profession se définit en fonction de l'objectif final et de l'objet des activités (à savoir l'embellissement des bâtiments et des ouvrages de génie civil) et non par la forme concrète que les activités peuvent prendre (comme l'application de peinture).

2. Le/la peintre (décorateur/décoratrice) traite des surfaces (essentiellement des murs, plafonds, boiseries, planchers, ...) au moyen de produits appropriés. Il/elle assure aussi bien la préparation des surfaces à traiter que la finition, donnant ainsi aux surfaces traitées leur aspect définitif. L'objectif de ce traitement est de protéger et d'embellir les bâtiments et les intérieurs.

Les phases essentielles de son travail sont les suivantes :

- l'organisation du chantier,
- l'élimination d'anciennes couches de "recouvrement",
- la préparation des surfaces (enduisage, ponçage, dépoussiérage, ...),
- la préparation des peintures intermédiaires et de finition, la préparation des revêtements murs et/ou sols,
- l'application de couches de peinture de finition, la pose des revêtements,
- la finition et la remise en état de son chantier.

En principe le/la peintre doit assurer lui/elle-même la préparation et les tâches complémentaires des travaux qu'il/elle doit réaliser. Les entreprises de peinture travaillent généralement à une petite échelle. Souvent, il s'agit d'entretien ou de la remise à neuf d'habitations ou de parties d'habitation chez des particuliers, activités pour lesquelles une équipe de deux ouvriers/ouvrières et d'un superviseur/superviseuse suffit. Dans ce cas, l'échelle des travaux correspond à celle de l'entreprise. Les marchés plus importants (complexe commerciaux et bureaux) sont réalisés en un temps réduit, si bien que seules de grandes entreprises peuvent les assurer. Mais ici encore, un certain nombre de petites équipes sont constituées en fonction des locaux à traiter. En peinture, l'échelle des travaux est donc presque toujours petite. Quoi qu'il en soit, les possibilités de division du travail sont relativement limitées.

Ceci implique une autonomie qui suppose que le/la peintre soit en mesure de prendre seul(e) toutes les décisions (concernant les matériaux, l'ordre successif des travaux, la méthode) entre l'indication du travail et le résultat final à atteindre.

3. Les conditions particulières de travail impliquent des risques en termes de sécurité et de santé dont doit tenir compte de manière soutenue la formation initiale et l'exercice quotidien de la profession.

Les travaux de peinture imposent également des conditions minimums concernant l'aptitude physique (robustesse, vue), et en matière de santé (absence d'allergies, motricité facile, absence d'affection des voies respiratoires).

4. Les compétences relatives à la gestion administrative, commerciale et financière autonome de l'entreprise de peinture, en tant qu'indépendant, sont prises en compte dans le présent profil conformément à l'AR du 29/01/2007.

Le lettrage décoratif qui concerne le tracé manuel de lettres et de chiffres dans un but décoratif et/ou à objet publicitaire, n'a pas été retenu dans la formation de base CQ6 du peintre. Il en est de même pour la réalisation et la pose de caractères autocollants. Ces techniques devraient faire l'objet d'une formation complémentaire spécifique.

La mise en œuvre de techniques de décoration et de restauration, si elle peut être abordée dans la formation initiale, est avant tout une spécificité dont l'apprentissage sera assuré par une formation complémentaire appropriée.

Parallèlement au métier de peintre (- décorateur) existe un profil de formation d'assistant décorateur. Il devrait être développé de même, pour répondre à la spécificité du domaine et des techniques particulières concernées, un profil de peintre industriel.

** La plupart des notes reprises ci-dessus sont extraites du document du Fonds de Formation à la Construction : "Les profils professionnels dans la construction : **peintre - décorateur**".*

REMARQUE PRELIMINAIRE :

Par rapport à la version précédente, ce profil n'a pas fait l'objet d'une réactualisation en profondeur mais plutôt d'une restructuration pour en faciliter la lecture. Il répond aussi aux exigences de l'AR du 29 janvier 2007 sur les accès à la profession. Une réécriture des programmes n'est donc pas nécessaire puisque les compétences techniques sont demeurées telles quelles. Une adaptation sur base des accès à la profession est cependant indispensable.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des entreprises privées, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Nous remercions aussi tout particulièrement les services de la Confédération de la Construction Wallonne pour l'accueil des groupes de travail et l'aide logistique apportée à la construction du document.

La présidente de la commission consultative

Nathalie BERGERET

Les chargés de mission

Paul LEPAGE
Michel ARNOLD
Joseph MICHELIN
Robert LAHAYE
Luc FONTAINE

TABLE DES MATIERES

Fonction 01	Effectuer des devis et des métrés, gérer ses travaux	Page 6
Fonction 02	Effectuer des travaux de peinture manuellement ou au pistolet	Page 12
Fonction 03	Effectuer des travaux de pose de revêtements souples de sol	Page 20
Fonction 04	Poser des revêtements muraux	Page 24
Fonction 05	Exécuter des travaux de décoration et de restauration	Page 26
Fonction 06	Poser des vitrages et des miroirs décoratifs	Page 28
Fonction 07	Respecter les normes de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection de l'environnement	Page 30
Fonction 08	S'intégrer dans la vie professionnelle	Page 33

Fonction 01 : Effectuer les devis et les métrés, gérer ses travaux.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1. Assurer les contacts avec le responsable de chantier.	1.1.1. S'exprimer avec les termes propres au métier.	CM	<p>Dans l'apprentissage en relation avec les cours de formation générale, disposant de tous les documents appropriés, en situation réelle ou simulée, l'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utilise correctement et judicieusement le vocabulaire adéquat tant pour les termes propres à son métier que pour les termes généraux de la construction en rapport avec son travail de peintre ; - commente les caractéristiques d'un produit ; - compare les propriétés des produits de différents fabricants, et argumente leur choix ; - argumente l'esthétique d'une teinte, d'un type de recouvrement ; - emploie un moyen de communication tel le téléphone, avec précision et concision, pour transmettre une information technique, demander un renseignement, passer commande d'un produit, ...
	1.1.2. Utiliser les termes techniques de la construction en relation avec le travail du peintre.	CM	
	1.1.3. Conseiller le responsable de chantier, le maître d'œuvre, pour les travaux à entreprendre selon les impératifs techniques (nature du local, utilisation de catalogues,...).	CEF/ CEP	

1.2. Consulter et interpréter les cahiers des charges et les plans.	1.2.1. Interpréter les plans d'architecte, la feuille des travaux, le cahier des charges.	CM	Avec toute les documents à l'appui l'apprenant(e) <ul style="list-style-type: none"> - interprète correctement le vocabulaire et les symboles de la construction en relation avec l'activité professionnelle ; - interprète correctement des dessins géométriques et techniques généraux et de détail, un texte descriptif des travaux ;
	1.2.2. Interpréter le plan d'exécution pour tous les travaux de peinture et d'embellissement.	CM	
	1.2.3. Consulter les fiches techniques de chaque produit utilisé.	CM	
	1.2.4. Consulter la documentation technique des fournisseurs.	CM	L'apprenant : <ul style="list-style-type: none"> - repère dans un cahier des charges les informations concernant le travail du peintre ; - repère et interprète correctement les informations techniques, les contraintes de sécurité des fiches techniques et documentations des fabricants ; - consulte efficacement les catalogues et documentations appropriés.
1.3. Choisir les matériaux et matériel et calculer les quantités nécessaires.	1.3.1. Identifier les produits nécessaires en relation avec les souhaits du maître d'œuvre et/ou la fiche de travail et/ou le cahier des charges.	CM	L'apprenant identifie correctement les produits nécessaires selon les critères imposés dans les informations transmises oralement et/ou communiquées par document.
	1.3.2. Calculer la quantité des produits nécessaires en fonction des impératifs techniques, des modes de pose, des traitements à effectuer, des rendements des produits, ...	CM	L'apprenant déterminera le volume des peintures et produits de traitement, le nombre de rouleau de tapisserie, les dimension des recouvrements de sol, la longueur des frises, les accessoires, ...: <ul style="list-style-type: none"> - en consultant les rendements donnés par le fabricant et les dimensions commerciales des produits, - en tenant compte des excédents minimum et des contraintes techniques, les quantités nécessaires sont déduites avec une bonne évaluation.

	1.3.3. Utiliser couramment les unités de mesure du système SI.	CM	
	1.3.4. Respecter un code de mesurage.	CM	
1.4. Rédiger un devis.	1.4.1. Appliquer les éléments de gestion appliquée pour assurer les activités administratives et commerciales courantes dans le domaine professionnel en matière de devis, contrat, conditions de vente, facturation, prix de revient,...	CEP	
	1.4.2. Evaluer les coûts directs et indirects, et calculer les marges bénéficiaires.	CEP	
	1.4.3. Différencier les types de marchés (forfait absolu, forfait relatif à prix global, ...).	CEP	
	1.4.4. S'informer des prix des matériaux, matériels.	CM	Toute documentation à l'appui et en utilisant les moyens de communications appropriées, dans une situation simulée ou réelle, l'apprenant(e) mène une recherche organisée des prix actualisés des différents matériaux et matériels nécessaire à la réalisation du projet.
	1.4.5. Négocier les prix avec les fournisseurs.	CEP	
	1.4.6. Tenir compte de la rentabilité de l'entreprise, de l'évolution du marché et de la concurrence.	CEP	
	1.4.7. Inventorier l'outillage et les équipements nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.	CM	L'apprenant(e) pourra citer les équipements et outillages indispensables ;
	1.4.8. Evaluer les équipements spéciaux (échafaudages, échelles, monte-charge ...) à acquérir ou à louer.	CEP	

	1.4.9. Etablir des bordereaux qualitatifs et quantitatifs de matériaux, matériels et outillages spécifiques (voir l'activité 1.3 : " ... calculer les quantités nécessaires ").	CM	L'apprenant(e) : - rédige manuellement un bordereau clair et complet, - établit un bordereau au moyen d'un logiciel adapté ;
	1.4.10. Réunir toutes les informations nécessaires à l'établissement du devis.	CEF/ CEP	
	1.4.11. Libeller un devis estimatif.	CEF/ CEP	
	1.4.12. Libeller une offre de prix.	CEF/ CEP	
	1.4.13. Etablir une offre de délai en fonction de l'organisation de l'entreprise.	CEF/ CEP	
	1.4.14. Appréhender les droits et les devoirs qui sont associés à la rédaction du devis, de l'offre de prix suivant la législation en vigueur.	CEF/ CEP	
	1.4.15. Rédiger des documents techniques du métier.	CM	L'apprenant(e) écrit correctement, avec le vocabulaire et les références techniques utiles, un document tel un bon de commande, un bordereau, une recherche de renseignement, un inventaire,...
1.5. Acquérir les matières premières et les matériels nécessaires.	1.5.1. Consulter les différentes offres de prix des fournisseurs.	CEF/ CEP	
	1.5.2. Commander les matières premières, les produits et matériel nécessaires.	CEF/ CEP	
	1.5.3. Se référer aux catalogues des fabricants.	CEF/ CEP	
	1.5.4. Utiliser les moyens de communication pour transmettre une commande en respect des règles commerciales intrinsèques.	CEF/ CEP	

1.6. Réceptionner et stocker les matières premières et le matériel.	1.6.1. Vérifier la quantité et la conformité des matières livrées par rapport au bon de commande.	CM	L'apprenant(e) : - cite les critères externes permettant de s'assurer du bon état physique des matériaux et matériel livrés (défauts apparents, intégrité des emballages, ...) ; - interprète correctement les informations écrites sur le bon de commande, sur le bon de livraison.
	1.6.2. Identifier les consignes de sécurité, les symboles de danger.	CM	Voir les compétences et indicateurs correspondants de l'activité 7.3 : "Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel."
	1.6.3. Entreposer les matières premières de façon rationnelle et sécuritaire.	CM	Les matériaux et matériel sont disposés de manière rationnelle et efficace selon l'organisation du travail.
	1.6.4. Déterminer les lieux appropriés de déchargement sur le chantier.	CM	
	1.6.5. Déplacer en toute sécurité de lourdes charges avec un engin de levage adapté et manipuler les charges en toute sécurité physiologique.	CM	Voir les compétences et indicateurs correspondants de l'activité 7.4 : "Appliquer les règles d'ergonomie."
	1.6.6. Assurer efficacement la sécurité des matériaux, matériel et outillages, et apprécier les conséquences d'une mauvaise protection.	CM	L'apprenant(e) : - décrit les risques d'absence ou de mauvaise protection, - protège efficacement les matériaux et matériel tant pour le vol que pour les dégradations accidentelles et les risques d'incendie.
1.7. Déterminer les phases d'exécution du travail.	1.7.1 Appliquer et tenir compte de l'organisation du travail sur le chantier en cours.	CM	L'apprenant(e) lit correctement un planning de chantier.
	1.7.2 Planifier son travail en tenant compte du volume de travail, des échéances imposées, du nombre d'ouvriers travaillant simultanément, du matériel à mettre en œuvre, des délais de livraison du matériel, en tenant compte des autres corps de métier.	CM	L'apprenant(e) : - énonce les différentes phases du travail d'installation, en les classant chronologiquement, en respectant une logique technique de montage ; - situe les phases de son propre travail dans l'organisation établie.

1.8. Assurer la gestion journalière du stock des matières premières et du matériel.	1.8.1. Evaluer les stocks en fonction de ses travaux journaliers.	CM	L'estimation des besoins journaliers est réaliste et justifiée.
	1.8.2. Etablir le bordereau des matières premières et du matériel manquants.	CM	Voir 1.4.9 : "Ecrire les termes techniques du métier."
1.9. Répartir et indiquer les heures de travail de chaque activité.	1.9.1. Etablir la liste exhaustive (journalière ou hebdomadaire) des fournitures utilisées et des heures prestées.	CEF/ CEP	L'apprenant(e) assure un suivi journalier de son travail en notant sur un document approprié les matériaux et matériels utilisés et les heures effectives prestées.
	1.9.2. Rédiger des fiches de travail individuel et d'équipe.	CEF/ CEP	Voir 1.4.9 : " Ecrire les termes techniques du métier".
1.10. Classer des documents.	1.10.1. Assurer le classement des documents (par jour/semaine/mois...).	CM	Les documents sont classés de manière ordonnée pour permettre une consultation efficace.
1.11. Assurer la qualité technique.	1.11.1. Appliquer les processus d'assurance qualité (ISO 9000, ...).	CEF	Note du Groupe de travail : Il est important de donner à l'apprenant(e) une information suffisante sur l'assurance qualité pratiquée dans un grand nombre d'entreprises, et de l'informer aussi sur l'implication de son travail dans ce processus.
	1.11.2. Analyser préalablement son travail en termes de résultats à obtenir.	CM	L'apprenant(e) adopte et respecte un planning d'exécution des tâches sur une journée de travail.
	1.11.3. Evaluer son travail en termes de qualité et de quantité en relation avec les objectifs fixés.	CM	L'apprenant(e) porte de manière permanente une évaluation objective sur le travail réalisé en terme de qualité et de quantité.
1.12. Assurer la gestion générale financière, comptable et administrative de l'entreprise.	1.12.1. Se référer aux compétences développées dans le cadre d'un cours complémentaire de gestion autorisant l'accès à la profession.	CEF	

Fonction 02 : Effectuer des travaux de peinture manuellement ou au pistolet.

Remarque : cette fonction concerne la mise en peinture de tous type de subjectiles extérieurs et intérieurs, murs, plafonds, menuiseries,

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1. Installer son poste de travail.	2.1.1. Lire la feuille des travaux (y compris le bordereau) en vue de déterminer quel traitement les diverses surfaces doivent recevoir.	CM	Voir les indicateurs de l'activité 1.2 : "Consulter et interpréter les cahiers des charges et les plans."
	2.1.2. Identifier les caractéristiques et propriétés des matériaux (qualité, aspect, compatibilité, effets secondaires) tels que détergents, décapants, colles, siccatifs, colorants, pigments solubles dans l'eau, l'huile, les peintures, lasures, vernis, les résines, liants, solvants et diluants, les papiers, métal en feuilles, les fibres, les matériaux résistants au feu et ininflammables.	CM	Disposant de tous les documents appropriés, l'apprenant(e) - les identifie correctement. - décrit les caractéristiques et les propriétés essentielles des matériaux couramment utilisés.
	2.1.3. Assurer la protection des éléments existants : sols, vitrages, appareils électriques, appareils de chauffage, meubles.	CM	L'apprenant(e) : - protège correctement les mobiliers, objets et sols sans dégradation et en utilisant les moyens appropriés, - démonte soigneusement les corps de chauffe (en absence d'eau) avec l'outillage adéquat.
	2.1.4. Prendre des mesures de protection de l'environnement de travail en général.	CM	

	2.1.5. Appliquer les règles de sécurité en électricité.	CM	L'apprenant(e) identifie correctement les éléments de disjonction des circuits (disjoncteurs ou fusibles) d'un coffret électrique, repère correctement le circuit à mettre hors tension, repère les positions fonctionnelles du disjoncteur.
	2.1.6. Mettre les circuits concernés hors tension.	CM	
	2.1.7. Enlever et replacer les caches décoratives des interrupteurs, des prises électriques et les armatures des appareils d'éclairage.	CM	
	2.1.8. Identifier et préparer les outils, les machines et les moyens de protection.	CM	L'apprenant(e) : - sélectionne judicieusement les outils adéquats, - identifie correctement la fonction de chaque outil.
	2.1.9. Identifier et préparer les matériaux (détergents, décapants, peintures,...).	CM	Les matériaux sont correctement identifiés et judicieusement sélectionnés.
	2.1.10. Identifier les finitions des peintures : mate, brillante, satinée, colorée ou transparente.	CM	Avec toute la documentation spécialisée à l'appui, l'apprenant(e) identifie les types de finition.
	2.1.11. Assembler les échafaudages pour murs et plafonds suivant les normes et réglementations en vigueur.	CM	Dans des locaux de faible hauteur sous plafond (par exemple environ 4,5 m de haut), la manipulation, les montages des échelles et échafaudages fixes ou roulants sont réalisés suivant les réglementations en vigueur.
	2.1.12. Rechercher, identifier et interpréter correctement les réglementations en vigueur.	CM	Disposant des documents adéquats, l'apprenant(e) identifie et interprète correctement la réglementation en vigueur.

2.2. Préparer, traiter les subjectiles divers.	2.2.1. Respecter les tolérances imposées pour le degré de finition prévu par le cahier des charges.	CM	Les contraintes des tolérances prévues par le cahier des charges sont correctement identifiées.
	2.2.2. Identifier les subjectiles neufs et anciens quant à leur nature (sortes de bois, enduits, maçonnerie, béton, produits composés, matériaux synthétiques, métaux ferreux et non ferreux et anciens traitements) et les vérifier quant à leur état (adhérence, degré d'humidité, alcalinité, texture, porosité, planéité, rugosité, efflorescences, présence de maladies sur le subjectile, insectes, moisissures).	CM	Avec toute la documentation à l'appui, l'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> - identifie correctement la nature du subjectile à traiter, - analyse correctement l'état des surfaces, - définit et identifie (en situation concrète) les phénomènes physiques et chimiques élémentaires qui se manifestent dans la construction tels que porosité, capillarité, salpêtre, saponification, taux d'alcalinité, état farineux, corrosion, dilatation et retrait des matériaux, formation de moisissures, mousses et maladies des bois ... - utilise les instruments de mesure appropriés.
	2.2.3. Etablir la méthode de travail en fonction de l'état des surfaces à traiter et de la finition attendue.	CM	L'apprenant(e) <ul style="list-style-type: none"> - justifie le mode opératoire approprié ; - interprète correctement les prescriptions du fabricant.
	2.2.4. Appliquer les techniques de préparation des subjectiles neufs et anciens, dégradés ou non : lessiver, décaper, égrener, dépoussiérer, rincer, poncer, dépolir, dérocher, dégraisser, détapisser, racler, gratter,...	CM	Les différentes techniques de préparation des subjectiles sont correctement mises en œuvres. Les outils appropriés sont choisis judicieusement et les gestes professionnels sont maîtrisés.
	2.2.5. Assurer les petites réparations de plafonnage et de cimentage.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> - choisit l'outil approprié ; - met en œuvre suivant les techniques professionnelles les produits adaptés pour des petites réparations.

	2.2.6. Appliquer les techniques de la pose d'un voile de verre.	CM	En référence à la pose des revêtements muraux, l'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> - réalise un découpage précis, un collage uniforme et complet, une mise d'aplomb au moyen des instruments adéquats (niveau, fil à plomb) ; - applique le voile en éliminant l'air, en assurant un jointolement correct des lés.
	2.2.7. Appliquer les techniques d'enduisage : enduisage en recherche, garnissage, ratissage, enduisage simple, repassé, au couteau et à la brosse.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> - sélectionne l'outil adapté ; - applique l'enduit de manière uniforme.
	2.2.8. Appliquer les techniques de pose de moulures (bois, polystyrène, moulure en plâtre, ...).	CEP	
2.3. Préparer la peinture.	2.3.1. Appliquer l'harmonie des couleurs.	CM	Au moyen du cercle chromatique, l'apprenant(e), par exemple, <ul style="list-style-type: none"> - différencie les couleurs chaudes et froides, les teintes primaires et secondaires, les couleurs complémentaires ; - établit une gamme de tons chauds, une gamme de tons froids ou une gamme de tons rompus ...; - définit le facteur de contraste de couleur.
	2.3.2. Identifier les styles.	CEF	
	2.3.3. Préparer les peintures de fonds et de finition suivant le type de peinture à mettre en œuvre (sélectionner le pigment adapté, rechercher et adapter les tons, contrôler et régler la viscosité).	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> - interprète correctement et respecte les modes d'emploi des produits, - choisit les produits pour être compatibles entre eux, - vérifie que la peinture a une viscosité adéquate et est homogène, - prépare la peinture de même ton en quantité nécessaire.

	2.3.4. Appliquer les proportions exactes des mélanges avec les diluants, les catalyseurs, les durcisseurs.	CM	
2.4. Mettre en peinture, en vernis, au moyen des instruments : pinceaux, brosses, rouleaux,...	2.4.1. Lire et interpréter les impositions du cahier des charges.	CM	Les tolérances à respecter sont identifiées. L'épaisseur de la couche de peinture est contrôlée au moyen de l'instrument approprié.
	2.4.2. Sélectionner la méthode de travail en fonction du type de support, de la matière à mettre en œuvre et de l'influence de paramètres physiques externes comme la température, hygrométrie, le point de rosée.	CM	L'apprenant(e) : - sélectionne les outils adéquats ; - assure un dépolissage entre couche approprié à l'état de surface exigé ; - respecte les temps de séchage et de recouvrement appropriés au type de peinture ; - obtient une finition appropriée aux exigences demandées.
	2.4.3. Appliquer les couches de fond et de finition.	CM	
	2.4.4. Utiliser avec dextérité les outils de peinture.	CM	L'apprenant(e) : - applique les produits de manière uniforme ; - réalise un réchappissage (découpage) précis des couleurs.
	2.4.5. Réaliser des peintures spéciales : armés, structurées, multicolores,...	CEF/ CEP	
	2.4.6. Appliquer les techniques de mise en œuvre telles que peinture à relief, antifeu, antigraffiti, sur fibre de verre,...	CEF/ CEP	
2.5. Mettre en peinture, en vernis, au moyen d'un pistolet.	2.5.1. Prendre connaissance des impositions du cahier des charges.	CM	L'utilisation de matières sous pression est conforme aux réglementations spécifiques en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement. Voir les indicateurs de la compétence 2.4.1.

	2.5.2. Choisir, installer et régler l'équipement pour le pistolage.	CM	L'apprenant(e) : - différencie les systèmes de pistolage (matériel et domaine d'application) tels que système basse pression, système haute pression, airless ...; - justifie le choix du matériel pour un travail et un environnement donnés ; - énonce les avantages pratiques et économiques ; - met en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant.
	2.5.3. Sélectionner et mélanger les produits pour pistolage.	CM	L'apprenant(e) interprète correctement les prescriptions des fabricants et décrit la composition des mélanges.
	2.5.4. Mettre en œuvre des règles de dilution appropriée.		L'apprenant(e) : - cite le principe de la viscosité d'une peinture ; - utilise correctement un viscosimètre et règle la viscosité selon les prescriptions du fabricant ;
	2.5.5. Régler le fonctionnement du pistolet par essais (pression et débit).	CM	L'apprenant(e) : - ajuste correctement le réglage des paramètres de pulvérisation ; - évalue correctement la forme de la projection et l'effet de pulvérisation ;
	2.5.6. Sélectionner, monter et régler le gicleur.		L'apprenant(e) justifie le calibrage du gicleur ;
	2.5.7. Détecter des problèmes de non fonctionnement de l'équipement.		L'apprenant(e) décrit les causes de non fonctionnement et propose les remèdes appropriés.
	2.5.8. Assurer une application uniforme de la peinture ou du vernis selon la méthode de travail.	CM	L'apprenant(e) énonce la méthode de travail. Le support est peint de manière uniforme et l'épaisseur de la couche de peinture est respectée.

	2.5.9. Porter des vêtements de protection.	CM	L'apprenant(e) applique correctement les prescriptions spécifiques de sécurité, d'hygiène et d'environnement lors de la mise en oeuvre de matières sous pression.
	2.5.10. Protéger par un équipement adapté, les mains, les yeux et les voies respiratoires, les oreilles.	CM	
	2.5.11. Assurer la ventilation des locaux.	CM	
2.6. Assurer le nettoyage de l'outillage et la remise en état du chantier.	2.6.1. Respecter le règlement en vigueur sur la protection de l'environnement.	CM	Avec toute la documentation à l'appui, l'apprenant(e) identifie et applique les réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.
	2.6.2. Ranger les produits de peinture suivant leur nature (produits nocifs, inflammables ...).	CM	
	2.6.3. Démonter et ranger (nettoyer, transporter et ranger).	CM	L'apprenant(e) : - démonte le matériel dans le respect des législations en vigueur ; - écarte les éléments ne répondant plus aux normes de sécurité. ;
	2.6.4. Entretenir les outils et machines au moyen des techniques adéquates de nettoyage.	CM	L'apprenant(e) effectue, aux moments opportuns, un nettoyage, une maintenance appropriée des outils et des machines pour conserver leur parfaite fonctionnalité, en appliquant les réglementations en matière d'environnement.
	2.6.5. Nettoyer l'outillage au moyen de solvants ou de diluants lors des passages à un autre traitement, une autre sorte de peinture ou au terme des travaux.		

	2.6.6. Remettre le chantier en état.		
	2.6.7. Nettoyer soigneusement le lieu de travail lorsqu'on le quitte et mettre en place le mobilier et l'appareillage électrique préalablement démonté.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> - remet les lieux de travail en état impeccable de propreté et de rangement ; - remonte l'appareillage en assurant la fonctionnalité initiale.

Fonction 03 : Effectuer des travaux de pose de revêtements souples de sol.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1. Installer le poste de travail.	3.1.1. Lire la feuille des travaux en vue de s'informer sur le type de revêtement à poser.	CM	Voir les indicateurs de la compétence 1.2.1 : "Consulter et interpréter les cahiers des charges et les plans."
	3.1.2. Différencier les produits de revêtement de sols.	CM	Avec toute la documentation appropriée, l'apprenant(e) <ul style="list-style-type: none"> • décrit les caractéristiques des matériaux couramment utilisés ; • décrit les propriétés des produits de collage, d'imprégnation, de traitement ... ; • traduit correctement la signification des symboles utilisés sur les différents produits.
	3.1.3. Lister les matériaux à mettre en œuvre : colles, isolants, vinyls, moyens d'imprégnation, PVC, tapis, adhésif, produits d'égalisation.	CM	
	3.1.4. Différencier les caractéristiques qualitatives, durabilité, prescription de traitement et d'entretien.	CM	
	3.1.5. Respecter la signification des symboles (mode de pose, type).	CM	
	3.1.6. Assurer la protection des éléments existants : appareils électriques, appareils de chauffage, meubles,...		

	3.1.7. Déplacer le mobilier et les objets qui ne sont pas fixés.	CM	
	3.1.8. Détacher les objets fixés interférant avec le travail et les éloigner (voir de même la sécurité électrique dans la compétence 2.1.5).	CM	
	3.1.9. Identifier et préparer les outils, les machines et les moyens de protection adéquats.	CM	Les outils, les machines et les moyens de protection nécessaires sont identifiés et caractérisés, et leur fonctionnalité vérifiée.
	3.1.10. Prévoir les protections pour les mains, les genoux et les pieds.		
	3.1.11. Porter des vêtements de travail appropriés (en référence à la fonction 7).	CM	Voir les indicateurs correspondants de la fonction 7.
3.2. Préparer des supports.	3.2.1. Respecter les tolérances de planéité imposées par le cahier des charges ou par le fabricant.	CM	Les contraintes des tolérances prévues par le cahier des charges sont correctement identifiées.
	3.2.2. Identifier la nature du support et vérifier son état: degré d'humidité, degré d'alcalinité, dureté, état poudreux,...	CM	La nature du support est identifiée correctement. Les appareils de mesure de l'état du support (planéité, humidité, ...) sont identifiés et utilisés correctement. Les conditions requises pour exécuter le travail sont déterminées judicieusement.
	3.2.3. Déposer les anciens revêtements (manuellement, chimiquement et mécaniquement).	CM	La procédure adéquate de dépôt de l'ancien revêtement, ainsi que de tous les éléments encombrant le chantier, est appliquée correctement. L'outillage et les produits nécessaires sont choisis et utilisés de manière appropriée.
	3.2.4. Déposer si nécessaire les portes, les plinthes et accessoires divers.	CM	

	3.2.5. Appliquer les couches d'accrochages ou autres: traitement d'isolation contre l'humidité, couche d'impression, d'imprégnation ou d'adhérence,...	CM	Le produit adéquat est sélectionné, et appliqué suivant les instructions du fabricant.
	3.2.6. Réparer les supports anciens abîmés et préparer les supports neufs : ponçage, dépoussiérage, ragréage et égalisation.	CM	Les petites opérations de réparation telles que la remise d'un carrelage, le remplacement d'une planche d'un plancher,... sont effectuées soigneusement suivant l'art du métier. Le dépoussiérage est réalisé avec soin. Le mortier d'égalisation est préparé suivant les instructions du fabricant.
	3.2.7. Egaliser jusqu'à l'obtention d'une surface plane.		Le produit d'égalisation est étendu à la spatule jusqu'à l'obtention d'une surface plane, horizontale et régulière en respectant les tolérances imposées ou d'usage.
	3.2.8. Poncer la surface.		Le ponçage est réalisé avec le matériel approprié. Les outils mécaniques de ponçage sont utilisés correctement et efficacement.
3.3. Réaliser l'isolation.	3.3.1. Différencier les isolants thermiques et acoustiques pour sols.	CM	Avec tous les documents à l'appui, l'apprenant(e) identifie les isolants courants thermiques et phoniques, et décrit leurs caractéristiques.
3.4. Poser les revêtements.	3.4.1. Respecter les tolérances imposées par le cahier des charges et/ou la normalisation.	CM	Les tolérances sont identifiées et appliquées correctement.
	3.4.2. Dérouler, ajuster et découper les éléments d'application.	CM	Le revêtement est découpé soigneusement aux dimensions souhaitées (aux ciseaux ou au cutter) en respectant les tolérances prescrites, en respectant le sens de pose.
	3.4.3. Mettre en œuvre les colles ou autres produits de fixation selon les recommandations des fabricants.	CM	Le revêtement est placé avec précision en pose libre, collé uniformément sur le sol ou fixé correctement au moyen de bandes d'accrochage (utiliser éventuellement des bandes adhésives double face).

	3.4.4. Utiliser avec dextérité les outils du poseur tels que spatules dentées, plâtres, outillage de coupe, traceur, rouleau,...	CM	L'outil approprié est bien identifié et utilisé correctement avec les gestes professionnels adéquats.
	3.4.5. Assurer des assemblages précis.	CM	L'assemblage est réalisé avec le plus grand soin suivant la procédure appropriée. Les machines utilisées sont réglées correctement. Le respect de la sécurité pour l'utilisation des machines électriques est assuré.
	3.4.6. Fraiser et souder les joints entre différents lés au moyen de l'outillage électrique ou à la main.	CM	
	3.4.7. Régler l'outillage électrique.	CM	
	3.4.8. Poser et ajuster les accessoires de finition tels que : plinthes, entre porte, arrêt de porte, nez de marche.	CM	L'apprenant(e) : - identifie et place les accessoires couramment utilisés pour la finition ; - sélectionne et utilise correctement les outils appropriés.
3.5. Remettre le chantier et le matériel en état.	3.5.1. Nettoyer et remettre son chantier en état.	CM	La remise en ordre est réalisée soigneusement en veillant à l'intégrité du mobilier, des objets et du recouvrement posé. Les déchets et résidus sont traités et éliminés dans le respect des réglementations en vigueur en matière d'environnement.
	3.5.2. Remettre le mobilier et les objets à fixer en place.	CM	
	3.5.3. Assurer la maintenance du matériel.	CM	L'outillage est soigneusement nettoyé aux moments prévus. La fonctionnalité de l'outillage est vérifiée.

Fonction 04 : Poser des revêtements muraux.

Remarque : cette fonction fait appel aux mêmes activités et compétences respectives de préparation et de remise en état du chantier présentées dans la fonction 2 : " Effectuer des travaux de peinture ". On ne retiendra ici que les éléments spécifiques et donc complémentaires pour décrire la pose de revêtements muraux.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1. Choisir et acquérir les matériaux et le matériel.	4.1.1. Identifier et différencier les produits de revêtement muraux tels que : textiles, vinyles, liège, papiers peints, papiers de fond, fibres, colles.	CM	Avec toute la documentation appropriée, l'apprenant(e) décrit les caractéristiques des matériaux et les propriétés des produits couramment utilisés pour les revêtements de murs.
	4.1.2. Différencier : genre, type, disponibilité, en vente ou non dans le commerce, caractéristiques qualitatives, aspect, compatibilité et effets secondaires, ainsi que les matériaux résistant au feu et ininflammables.	CM	
4.2. Poser le revêtement.	4.2.1. Identifier et appliquer la technique de pose adaptée au type de revêtement (au mur et au plafond).	CM	L'apprenant(e) <ul style="list-style-type: none"> décrit les techniques classiques de pose pour les différents types de revêtements ; organise rationnellement le mode de pose en fonction des angles rentrants, et sortants, la présence des portes, cheminées, conduits et tuyauteries divers, interrupteurs et prises électriques, ...
	4.2.2. Préparer et conserver la colle conformément aux prescriptions.	CM	

	4.2.3. Tracer l'aplomb et le niveau.	CM	Les instruments appropriés sont utilisés correctement. Le tracé est précis.
	4.2.4. Appliquer la méthode de travail relative à la technique de pose retenue : débiter, encoller et plier les lés sur la table et/ou encoller le subjectile, afficher les lés, araser les lés, maroufler à la brosse, au rouleau ou à la palette selon le revêtement.	CM	<p>Les unités de matériaux sont mesurées et découpées avec précision.</p> <p>Les lés sont couverts de colle de manière égale et complète. Le temps d'imprégnation est respecté.</p> <p>Suivant le type de revêtement et les instructions du fabricant, les murs sont encollés de manière égale et complète, manuellement ou à l'encolleuse.</p> <p>Lors de l'exécution du travail, l'apprenant(e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assure l'aplomb avec le fil à plomb ou le niveau d'eau ; - évite les bulles d'air et les rides ; - veille au raccord précis des motifs ; - assure des découpes nettes et précises - évite d'endommager et de faire des taches de colle sur le matériau de revêtement ou l'éventuel revêtement de sol ou mobilier en présence ; - maintient le rythme de travail en tenant compte d'un certain temps de détrempe.
	4.2.5. Réaliser la décoration ou les finitions supplémentaires : appliquer à l'aide de colle ou de petits clous les cordons de finition, les moulures de recouvrement ou de décoration et les ornements.	CM	La technique est respectée. La finition est soignée.

Fonction 05 : Exécuter des travaux de décoration et de restauration.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1. Etablir un projet de décoration et/ou de rénovation partant d'une situation précise.	5.1.1. Identifier les subjectiles existants.	CEF	Remarque : l'activité concernée de conception du projet ne sera pas exercée dans l'apprentissage de base du métier. Elle devrait faire l'objet d'une formation complémentaire spécifique.
	5.1.2. Etablir un projet concret tenant compte de l'avis du demandeur.		
5.2. Appliquer les couches préparatoires sur support.	Voir les compétences, classement et indicateurs respectifs de la préparation des subjectiles en 2.2		
5.3. Appliquer les matières d'effets décoratifs.	5.3.1. Mettre en œuvre des techniques de traçage de filet.	CM	L'apprenant(e) assure une qualité répondant aux critères qui lui sont imposés dans la mise en oeuvre de techniques de base de traçage et d'ornement pour, par exemple, imiter la coupe de pierres, de briques, de moulures, de filets de joints le long des moulures, de frises, de galons ou de filets, pour délimiter des panneaux, ...
	5.3.2. Mettre en œuvre des techniques de traçage de lettrage décoratif.	CEF/ CEP	
	5.3.3. Mettre en œuvre des techniques des patines et vieillissement.	CM	L'apprenant(e) assure une qualité répondant aux critères qui lui sont imposés dans la mise en œuvre de techniques de base de patine et de vieillissement à base de glacis traditionnel et/ou actuel permettant des effets décoratifs tels que épongé, strié, peigné, tamponné, ...
	5.3.4. Réaliser les poncifs et les pochoirs.	CEF/ CEP	
	5.3.5. Appliquer des vernis ou émaux haute brillance.	CEF/ CEP	

	5.3.6. Appliquer les techniques d'imitation des faux bois, marbre, bronze, pointe de diamant, vieil or, vieil argent, fer forgé, écaille, ivoire, pierre, nacre, faïençage, craquelure,...	CEF/ CEP	
	5.3.7. Mettre en œuvre des techniques de coloration et de décoration des bois (techniques anciennes et actuelles).	CEF/ CEP	
	5.3.8. Appliquer les métaux en feuilles (or, argent, bronze,...).	CEF/ CEP	
5.4. Appliquer les matières pour la rénovation du patrimoine ancien.	5.4.1. Identifier les matières d'époque.	CEF/ CEP	
	5.4.2. Réaliser le gabarit (calibre) des moulures à restaurer.	CEF/ CEP	
	5.4.3. Préparer des matières primaires (lait de chaux classique ou colles végétales et animales, cires,...).	CEF/ CEP	
	5.4.4. Appliquer les matières telles que : lait de chaux, détrempe, imitation de marbre, peinture à la caséine, enduits stucs décoratifs comme "marmorino, montovano, stucco vénitiano, sgraffito".	CEF/ CEP	
5.5. Habiller des fenêtres avec tentures et voilages.	5.5.1. Assortir les voilages et les tentures lors de l'établissement du projet définitif en fonction des tons, de la décoration et des styles retenus.	CEF/ CEP	
	5.5.2. Appliquer les techniques de pose pour rails, cache-rails, stores,...	CEF/ CEP	

Fonction 06 : Poser des vitrages et des miroirs décoratifs.

Remarque : si une situation concrète se présente, l'apprenant(e) sera exercé à remplacer un vitrage simple placé au mastic de vitrier et/ou sur latte avec mastic élastomère. Le peintre n'interférera pas avec le métier de vitrier.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1. Préparer le travail de pose.	6.1.1. Choisir et utiliser les outils de démontage (couteau de démastiquage, pinces,...).	CEF/ CEP	
	6.1.2. Appliquer les tolérances et le jeu nécessaires en fonction de la grandeur des carreaux et des batées.	CEF/ CEP	
	6.1.3. Utiliser les instruments de mesurage.	CEF/ CEP	
6.2. Commander les matériaux.	6.2.1. Identifier le type de verre à remplacer.	CEF/ CEP	
	6.2.2. Faire découper aux dimensions relevées.	CEF/ CEP	
	6.2.3. Choisir le type de mastic approprié.	CEF/ CEP	
	6.2.4. Choisir le type de fixation en fonction du travail à réaliser (vis, clous, colle,...).	CEF/ CEP	

6.3. Poser le vitrage.	6.3.1. Manipuler le verre avec les précautions d'usage (transport, stockage, emballage,...).	CEF/ CEP	
	6.3.2. Caler et le fixer soit au mastic, soit avec latte appliquée avec un élastomère, suivant les règles de l'art.	CEF/ CEP	
	6.3.3. Nettoyer le poste de travail, stocker les débris de verre dans les endroits prévus par la réglementation en vigueur.	CEF/ CEP	

Fonction 07 : Respecter les normes de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection de l'environnement.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
7.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	7.1.1. Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.	CM	
	7.1.2. Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail et des risques pour la santé des personnes.	CM	Par exemple, en collaboration avec la formation générale, il/elle identifie les éléments présentant des risques professionnels individuels et collectifs (outillages et équipements, produits, tâches à risque et zones dangereuses) en se référant à la réglementation générale sur le travail et aux recommandations particulières en matière de protection et prévention au travail.
	7.1.3. Identifier les situations potentiellement dangereuses.	CM	Il/Elle identifie et interprète correctement les pictogrammes.
	7.1.4. Prendre les précautions (vêtements, gants, chaussure de sécurité, protection de la tête, des yeux et des voies respiratoires) lors des opérations de préparation et traitement des subjectiles, lors de la manipulation ou du rangement de matières dangereuses (toxiques et inflammables).	CM	Il/Elle respecte le port des vêtements réglementaires appropriés au travail.
	7.1.5. Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie (permis de feu).	CM	Il/Elle applique les règles élémentaires en matière de prévention contre les dangers d'incendies et pratique correctement les gestes de première intervention.

7.2. Utiliser le matériel et les équipements.	7.2.1. Respecter les prescriptions réglementaires concernant l'utilisation de l'énergie électrique propres à la profession.	CM	L'apprenant(e) applique en toute sécurité les prescriptions de la réglementation relative à l'utilisation de l'énergie électrique au sujet de l'éclairage, de la force motrice de l'outillage fixe et mobile, ...
	7.2.2. Manipuler les outils tranchants et contondants, manuels et électromécaniques de manière appropriée, veiller à leur bon état de fonctionnalité.	CM	
	7.2.3. Installer, stabiliser, démonter et entretenir le matériel pour le travail en hauteur suivant les recommandations du fabricant et les réglementations en vigueur.	CM	Voir les indicateurs de l'activité 2.1 : "Monter les échafaudages et les échelles."
	7.2.4. Assurer la protection, la sécurité des personnes devant circuler dans l'environnement du chantier, des échafaudages, des échelles,...	CM	L'apprenant(e) sélectionne judicieusement les équipements de travail, les protections individuelles et collectives.
	7.2.5. Maintenir les locaux de chantier en état de propreté et d'hygiène.	CM	
7.3. Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel.	7.3.1. Identifier les produits dangereux, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur et des recommandations des fiches techniques associées.	CM	L'apprenant(e) : - identifie correctement les produits dangereux ; - les manipule suivant les recommandations des fiches techniques ;
	7.3.2. Stocker les produits dangereux toxiques et inflammables dans le respect des législations et des réglementations en vigueur et en assurer leur protection.	CM	L'apprenant(e) stocke judicieusement des produits dangereux pour la santé et l'environnement dans le respect des législations, des réglementations en vigueur et des recommandations prescrites par les fabricants.

	7.3.3. Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement relatives à l'utilisation de matières sous pression (pistolage).		Pour l'indicateur, voir la remarque en 2.5.
7.4. Appliquer les règles d'ergonomie.	7.4.1. Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle) manuellement et avec des engins simples.	CM	En collaboration avec la formation générale, (cours d'éducation physique par exemple), l'apprenant(e) choisit les positions ergonomiques adéquates pour les différentes opérations de travail et pour manipuler des charges pondéreuses ;
	7.4.2. Adopter en fonction des circonstances des positions ergonomiques appropriées.	CM	
7.5. Trier et évacuer les déchets et les résidus.	7.5.1. Trier et stocker les déchets dans le respect des législations, des réglementations et des recommandations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> - identifie, lit et interprète les législations et réglementations en vigueur en matière d'environnement, - trie et stocke les déchets, avec soin, dans le respect des législations et réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.
	7.5.2. Evacuer les déchets en utilisant les moyens appropriés dans le respect des réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement.	CEP	

Fonction 8 : S'intégrer dans la vie professionnelle.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
8.1. Assurer la qualité.	8.1.1. Utiliser les documents de référence.	CM	
	8.1.2. Planifier son travail.	CM	
	8.1.3. Respecter les délais.	CEP	
	8.1.4. Evaluer son travail en termes de qualité..... et de quantité.....	CM CEP	
	8.1.5. Réaliser des autocontrôles.	CM	
	8.1.6. S'informer, auprès de son responsable, du travail à réaliser.	CM	
	8.1.7. S'informer des exigences du client et du fournisseur.	CEF/ CEP	
	8.1.8. Respecter les collègues et le travail des autres.	CEP	
	8.1.9. Constater les non conformités techniques, organisationnelles et relationnelles.	CEF/ CEP	
	8.1.10. Avertir le responsable en temps utile en cas de problème.	CM	

<p>8.2. Appliquer les connaissances administratives, techniques et générales nécessaires à l'exercice de la profession.</p>	<p>8.2.1. S'informer sur les notions de base du volet administratif propres à l'exercice de la profession, comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enregistrement et l'agrégation comme entrepreneur ; - les droits et les obligations du sous-traitant ; - les principales réglementations en matière d'attribution et d'exécution des marchés publics ; - la responsabilité décennale ; - les assurances nécessaires ; - le contrat d'entreprise ainsi que les droits et obligations de l'entrepreneur et du maître d'ouvrage; - la manière selon laquelle une demande de permis de bâtir doit être introduite, la composition du dossier et les procédures à suivre ; - les plans d'exécution et cahiers des charges ; - la procédure de suivi et de contrôle des travaux, ainsi que leur réception ; - les réglementations en matière de coordination de la sécurité et les travaux en hauteur ; - les principes de politique de qualité et de certification ; - la prise en compte des frais généraux de la construction et du risque lié au chantier; - le calcul de vérification ; - les techniques de planification ; - la théorie générale de lecture de plans ; - les connaissances de base de la réglementation relative aux permis d'environnement ; - la déclaration des travaux. 	<p>CM</p>	
---	---	-----------	--

	<p>8.2.2. Appliquer les connaissances des matériaux :</p> <p>a) matériaux de finition : les peintures, les vernis, les transparents teintés, les produits transparents pour la protection du bois, les revêtements décoratifs, les papiers peints et revêtements divers, les revêtements de sol souples et les matériaux de recouvrement et d'imprégnation ;</p> <p>b) produits auxiliaires y compris colle, produits d'égalisation, enduits et produits de réparation, liquides et abrasifs.</p>	CM	
	<p>8.2.3. Appliquer les connaissances techniques de base des spécifications techniques (STS) pour les activités de finition, du choix des matériaux de finition et des produits auxiliaires.</p>	CM	
	<p>8.2.4. Appliquer les connaissances techniques suivantes : le nettoyage, la vérification, l'analyse et la préparation des supports, l'enlèvement de matériaux de finition existants, y compris les connaissances relatives à l'enlèvement de revêtements et de colles contenant de l'amiante.</p>	CM	
	<p>8.2.5. Collecter les informations concernant les connaissances générales des notes d'information technique du CSTC et des standards de qualité en rapport avec les activités de la finition.</p>	CM	

Secteur 3 : CONSTRUCTION**ARBORESCENCE****Objets :****PQ – PF Peintre**

PQ	PF		
	CQ6 (P ou T)	CQ7 (P ou T)	Profils Spécifiques
<i>Peintre</i> <i>AP : 05/07/2001</i>	<i>Peintre (P)</i> <i>CG : 20/09/2001</i> <i>M : 28/11/2002</i>		
Peintre version approuvée en Commission Consultative du 25/05/2009	Peintre (P) version approuvée en Commission Consultative du 25/05/2009		

CC : Commission Consultative – AP : Assemblée Plénière – PA : Parlement***En italique : profil à abroger.*****Case grisée : profil soumis à l'approbation.**